

Allocution du Président de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale des Douanes,

Monsieur le Président,

Messieurs les Secréaires Généraux,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs,

Dans un contexte de globalisation marqué par la libéralisation des échanges, l'accroissement des flux de capitaux et l'amplification des technologies de l'information et la communication, l'ancrage de l'économie nationale dans l'économie mondiale passe, en partie, par le développement de sa compétitivité, elle-même tributaire de la facilitation des échanges et la simplification des procédures commerciales.

Hormis les mesures de défense et d'efficacité commerciale, le commerce extérieur marocain est appelé à accorder une place de choix à l'éthique en tant que clé de voûte à la moralisation globale, composante essentielle de la bonne gouvernance.

En effet, la corruption qui, dans tous les cas, se manifeste comme étant le symptôme ou le résultat de dysfonctionnements du système de gouvernance, engendre en matière commerciale et douanière des effets néfastes qui se manifestent non seulement par la fraude fiscale ou la déperdition des recettes, mais également par la persistance d'obstacles aux échanges commerciaux, à l'attractivité des investissements et partant à la croissance économique.

Pour être efficace, l'action de lutte contre les diverses pratiques de fraude ou de corruption doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale, collective et participative, préventive et répressive, qui vise à terme l'édification d'un système national d'intégrité.

Cette approche est précisément celle qui a été retenue par le projet pilote que nous lançons aujourd'hui et qui procède d'ailleurs des mêmes valeurs d'éthique et de bonne gouvernance consacrées, tant par la Convention des Nations Unies Contre la Corruption que par la déclaration d'ARUSHA du conseil de coopération douanière.

Ce projet pilote vient ainsi à point nommé pour coupler l'approche préventive globale à une approche sectorielle visant à mettre en place une structure commune entre l'Administration des Douanes, la CGEM et l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption, dédiée à la surveillance et l'analyse du niveau d'observation de l'éthique dans la gestion de la transaction commerciale et douanière sous l'œil vigilant des autres opérateurs et de représentants de la société civile .

Il s'agit là d'une initiative à la fois innovante et prometteuse que je tiens à saluer particulièrement, tout en exprimant mes vifs remerciements à l'Organisation Mondiale des Douanes, d'avoir choisi le Maroc pour engager cette action pilote susceptible d'aider la douane marocaine à traduire en actes son arrimage aux exigences de l'éthique et de la bonne gouvernance, conformément aux valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition des comptes.

En s'associant à cette importante initiative, l'Instance Centrale se retrouve pleinement dans sa vocation de force morale et de proposition soulignée encore récemment par Sa Majesté, de même qu'elle assure sa mission de coordination entre secteur public et secteur privé et de coopération internationale.

A cette nouvelle structure, je souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses missions, tout en soulignant l'entière disposition de l'ICPC à soutenir ce grand projet, appelé d'ailleurs à servir d'exemple à d'autres initiatives de coopération ou de partenariat, en passe de concrétisation avec d'autres organismes dans le cadre de l'édification d'une coalition anti-corruption plurisectorielle.

Merci pour votre attention.